

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2012

Le L'an deux mille douze et le huit décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 01 décembre 2012.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur René BACUET, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absents excusés représentés : Madame Catherine CHARLES ALFRED par Monsieur Olivier DEVRON.

Absents excusés non représentés : Monsieur Julien LE ROUZIC, Madame Monique RIMBERT, Monsieur Régis VERON.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique ANORGA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 23 octobre 2012. Le procès verbal de la séance du 23 octobre 2012 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents et est approuvé à l'unanimité.

Bâtiment technique choix des entreprises lot n° 1 et 2

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé un MAPA pour la réfection du bâtiment technique. Lors de l'ouverture des plis,

- Pour le lot n° 1, l'entreprise LEBLANC a été sélectionnée pour un montant de 48 463,16 euros TTC,
- Pour le lot n° 2, l'entreprise CIMA a été sélectionnée pour un montant de 39 525,41 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de valider ces choix. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les propositions ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

CDDL, demande de subvention, bâtiment technique

Le Conseil Municipal demande une subvention au Département au titre du CDDL pour la réhabilitation du bâtiment technique, au taux le plus élevé possible et s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Encaissement de chèque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque d'un montant de 510 euros concernant le remboursement de la facture payé à l'avocat concernant une procédure en cours. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement du chèque désignés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Règlement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % à celles de 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir régler des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de celles de 2012 en attendant le vote du budget 2013.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

FDS 2012, chemin rural dit de la Loge

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fond Départemental de Solidarité, le conseil municipal sollicite une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité de l'année 2011 pour les travaux suivants :

- opération : 12-5148
- travaux de voirie
- VC 25, chemin rural dit de la Loge
- longueur : 260 m

- Montant de l'opération TTC : 21 500 euros
- Montant HT subventionnable retenu : 17 976,59 euros
- Subvention : 8 449 euros
- Charge communale : 13 051 euros
- s'engage à affecter à ces travaux 13 051 euros sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits afin de régler différentes factures.

Dépenses d'investissement

2315 - 0061 Réhabilitation bâtiment technique	- 21 811,00 euros
2183 - 0012 Travaux divers	+ 131,56 euros
2188 - 0012 Travaux divers	+ 5 365,24 euros
21571 - 0012 Travaux divers	+ 6 830,00 euros
2128 - 0012 Travaux divers	+ 4 381,90 euros
2315 - 0057 Travaux voies communales	+ 5 102,30 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les virements de crédits ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Questions et informations diverses

* Monsieur SAROUL présente le rapport annuel sur l'eau potable et informe qu'il est disponible et visible en mairie. Pour tout autre renseignement www.usesa.fr.

* Monsieur REGAL informe que la 3ème tranche pour le changement des lampes à basse consommation est lancée.

* Monsieur REGAL informe que les travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Eglise sont terminés mais il reste les raccordements par ERDF.

* Monsieur le Maire informe que l'embellissement à la pointe de la rue de l'Eglise et de la rue du Pipet sera effectué dès la fin des travaux ERDF, dont la démolition du transformateur.

* Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la Gendarmerie signalant beaucoup de vol et cambriolage dans le secteur. La Gendarmerie demande d'être vigilant et de signaler tous véhicules suspect.

* Monsieur le Maire informe que les Papillons Blancs remercie la commune pour le don d'ordinateurs.

* Monsieur le Maire informe que suite à la réunion publique sur l'assainissement collectif le chiffre définitif restant à la charge de la commune pour les études est de 24 984,92 euros.

* Monsieur le Maire informe que les vœux du Maire auront lieu le samedi 5 janvier 2013 à 18 heures à la Salle Polyvalente, le verre de l'amitié sera partagé après le discours du Maire.

* Monsieur le Maire informe que le marché de Noël aura lieu les 22 et 23 décembre 2012 dans la Salle Polyvalente.

* Monsieur le Maire informe que le loto du Comité des Fêtes aura lieu le 15 décembre 2012.

* Monsieur le Maire informe que l'ACE organise une veillée de Noël le 21 décembre 2012.

* Monsieur le Maire informe que la remise du colis des anciens aura lieu le 16 décembre 2012 après midi.

* Madame DALENCON signale que l'éclairage rue des Vignes fonctionne mal. Monsieur REGAL et Monsieur VERON informent que tout est redevenu normal.

* Monsieur CORDIER informe que le chemin de la loge appartenait jusqu'en 1979 à Marigny et Bézu le Guéry. Ce chemin fut cédé à la commune de Montreuil et goudronné un an après il y a donc 30 ans. Suite aux travaux du syndicat des eaux, il y a deux ans le chemin a été fortement dégradé. 44 tonnes de PTAC autorisé pour le transport agricole. Le chemin doit être solide.

* Monsieur CORDIER demande où en sont les travaux en face de la mairie. Monsieur le Maire répond que nous attendons la réponse de l'ONEMA pour les mesures à prendre.

* Monsieur CORDIER signale qu'il n'y a pas eu de bureau de vote pour la consultation citoyenne pour l'hôpital et que c'est dommage. Monsieur le Maire répond que les autorités préfectorales dont nous dépendons n'ont pas donné de consigne pour cette consultation. De plus dans aucun document la fermeture de l'Hôpital de Château Thierry ni de Villiers Saint Denis n'est prévue. De plus contrairement à une des menaces avancées, le patient reste libre de son choix pour son lieu d'hospitalisation.

* Madame DALENCON demande au début du mandat des réunions de stationnement avaient été organisées. Quant est-il ? Monsieur le Maire répond qu'il faut faire appel au civisme de chacun et que des solutions ont été et vont être apportées là où c'est possible. Madame DALENCON dit que ça ne suffit pas.

* Madame DALENCON demande s'il ne serait pas possible de fermer l'aire de jeux car il sert à tout. Les gens se rassemblent pour boire ou autres. Monsieur le Maire répond que la Gendarmerie est prévenue et que fermer le portail ne solutionnera pas le problème.

* Madame BUCQUET informe que l'exposition des bibliothèques du canton aura lieu le 23 mars 2013 et la dictée le 7 avril 2013 à Montreuil aux Lions. Lors de l'assemblée générale de "Lire et découvrir", l'association a félicité la commune pour la nouvelle bibliothèque.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 14 décembre 2012, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Olivier DEVRON.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MONTREUIL AUX LIONS" at the top, "R.F." in the center, and "02090 AISNE" at the bottom. The signature is written in a cursive style, with the first part being a large loop.